

Feuille de calcul de l'option de garantie d'assurabilité d'entreprise (OGAE)

En quoi consiste l'option de garantie d'assurabilité d'entreprise?

Cet avenant permet aux propriétaires de se procurer une assurance supplémentaire, au fil des 10 premières années du développement de leur entreprise, sans avoir à produire un certificat médical comme preuve d'assurabilité.

Pourquoi un tel avenant est-il nécessaire?

Parce qu'il répond aux besoins d'une entreprise en croissance. L'assurance supplémentaire peut, au fil de la croissance de l'entreprise, servir aux fins suivantes :

- Régler des frais comme l'impôt sur les gains en capital associé à la relève, quand le propriétaire décède.
- Financer des conventions de rachat entre actionnaires.

Comment déterminer le montant d'assurance supplémentaire nécessaire dans l'avenir?

Le montant disponible est directement lié à la croissance des bénéfices nets d'entreprise (BNE). Une fois calculée la juste valeur marchande au moment de l'établissement, on peut établir le montant de l'option de garantie d'assurabilité d'entreprise et le montant maximal de l'option.

Juste valeur marchande (JVM)

JVM = Moyenne pondérée des BNE* des trois années précédentes (rajustée pour tenir compte des montants non répétitifs et des primes versées aux cadres) x 10

$$*Moyenne pondérée des BNE = [(BNE \text{ de l'année courante} \times 3) + (BNE \text{ 1 an avant} \times 2) + (BNE \text{ deux ans avant} \times 1)] / 6$$

(Moyennant l'approbation du service de tarification, une formule de rechange proposée par le comptable ou le propriétaire de l'entreprise pourra être utilisée pour déterminer la juste valeur marchande de l'entreprise pour la durée de l'avenant.)

Veuillez remplir la feuille de calcul ci-dessous pour établir le montant de l'OGAE et le montant maximal de l'option auxquels vous êtes admissible, moyennant tarification financière.

A Déterminez la juste valeur marchande (JVM) de votre entreprise		Raison sociale de l'entreprise	
1	Bénéfices nets de l'entreprise (BNE)		
	Année en cours	\$ X 3 =	\$ +
	1 année avant	\$ X 2 =	\$ +
	2 années avant	\$ X 1 =	\$ +
	Total des BNE	=	\$ A1
2	Moyenne pondérée des BNE = A1	\$ ÷ 6 =	\$ A2
3	Juste valeur marchande = A2	\$ X 10 =	\$ A3
4	Part de la personne assurée = A3	\$ X % =	\$ A4
B Choisissez le montant de l'OGAE			
• Du minimum de 100 000 \$ jusqu'à concurrence du maximum de votre juste valeur marchande (A4), sans excéder 2 500 000 \$			
5	Inscrivez le montant de l'OGAE désiré.		\$ B5 Entrez sur l'illustration.
C Montant maximal de l'option			
• Le montant maximal de capital assuré pouvant être souscrit tout au long des 10 dates d'option de l'avenant ne peut excéder 10 000 000 \$.			
6	Montant maximal de l'option = B5	\$ X 4 =	\$ B6

Je comprends que les valeurs illustrées dans la présente feuille de calcul de l'OGAE sont basées sur les renseignements financiers que j'ai fournis et sur ma compréhension de mes besoins d'assurance futurs en rapport avec la juste valeur marchande de mon entreprise. Le montant de l'OGAE et le montant maximal de l'option sont assujettis à la tarification financière. Se reporter à l'illustration pour connaître les exigences de tarification.

Signature du client : X Date :

Signature du conseiller : X Date :